

**VOUS VENEZ DE VOUS INSTALLER
ET SOUHAITEZ ÊTRE ÉPAULÉ·E PAR UN·E PAYSAN·NE ?**

**VOUS ÊTES UN·E PAYSAN·NE EXPÉRIMENTÉ·E
ET SOUHAITEZ PARTAGER VOTRE EXPÉRIENCE ?**



Inscriptions

possibles toute l'année.

Tarifs et prise en charge :

financé par le ministère de l'agriculture et la DRAAF Bretagne. Le reste à charge éventuel pour le·la tuteur·e.

Personnes en situation de handicap :

nous contacter pour évaluer la possibilité d'adapter nos modalités à votre situation.

Le dispositif est ouvert à toutes les filières en bio.

**Pour tout renseignement,
contactez-nous !**

AGROBIO 35

Cécile Kessler
29 avenue des peupliers
35510 Cesson-Sévigné
06 04 51 21 30
c.kessler@agrobio-bretagne.org



AGROBIO 35

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale d'aménagement agricole et rural CASDAR



Financé par le **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

La responsabilité du ministère chargé de l'agriculture ne saurait être engagée.

Crédits photos : © AgroBio Périgord, ©BioBourgogne



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique



MAÎTRISE DES PRATIQUES
Un tuteur pour ma ferme bio



AGROBIO 35

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale d'aménagement agricole et rural CASDAR



Financé par le **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

LES OBJECTIFS

Les premières années d'installation : une période pleine de choix cruciaux...

... dans le test des techniques de **production**

... pour investir

... pour comprendre mon sol et trouver les techniques de **fertilisation** les plus adaptées

... pour la **gestion** de mon entreprise agricole

... pour établir des relations de **confiance** et d'**entraide** indispensables à la pérennité de ma ferme

... pour développer mon **réseau** dans le tissu agricole local

Face aux difficultés de l'installation et pour faire les bons choix qui sécuriseront mon exploitation,
un tuteur ou une tutrice saura m'aiguiller !



LES CONDITIONS D'ACCÈS

Candidat·es :

- Être installé·e en priorité depuis moins de deux ans en bio, sur mon terrain ou en espace-test
- Avoir un projet professionnel agricole mûrement réfléchi et chiffré
- Disposer d'une base théorique (BPREA, bac...) et/ou d'une solide expérience pratique
- Adhérer au GAB

Paysans-tuteurs et tutrices :

- Sélectionné·es en fonction de la proximité géographique et des besoins des candidats (production, commercialisation...)
- Être installé·e depuis au moins cinq ans
- Mettre à disposition une comptabilité claire et transparente
- Être mécanisé·e ou pouvoir apporter des conseils sur la mécanisation



LE PARCOURS

Maîtrise des pratiques en agriculture bio
c'est un **parcours personnalisé**
avec un réseau de paysan·nes !

1

Dossier de candidature
et entretien individuel

2

Rendez-vous sur ma
ferme et définition de
mes besoins

3

Mise en relation avec
un paysan-tuteur ou
tutrice et définition
des objectifs

4

Bilan
de mi-parcours

5

Bilan
final

MAÎTRISE DES PRATIQUES : maximum 2 ans SUR MA FERME

- 1 à 2 visites par mois et appels réguliers avec le tuteur ou la tutrice
 - Temps d'échanges collectifs techniques
- Formations pratiques : agronomie, comptabilité-gestion...